

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 18620

présenté par

M. Delaporte, M. Mickaël Bouloux, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE 6****ANNEXE**

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Si la réforme des retraites prévue par le projet de loi était adoptée, il conviendrait de mesurer les variations de l'indicateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques 'confiance des ménages' qu'elle induirait. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à dénoncer une réforme fondée exclusivement sur des considérations budgétaires.

Le Gouvernement a manifestement négligé l'impact que pourrait avoir son projet sur le moral des ménages. Cette dimension des politiques publiques est pourtant essentielle et l'INSEE publie régulièrement la situation de cet indicateur "confiance des ménages".

En réduisant les perspectives d'une vie après le travail, cette réforme pourrait avoir des effets néfastes dans de nombreux domaines notamment en termes de consommation.